

N/REF : 2/09/2025 11H45 C:000073 I:02314
V/REF : AC/C26980
V/Email reçu le Mardi 02/09/2025 a 11H45

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. JBV
IMMEUBLE : J.B. VIGIER -JBV
RUE JEAN BAPTISTE VIGIER
N° 81A A 81F
44400 REZE

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : ALLEE 81F VIGIER - MME NADJIME 06 64 43 75 10
LOGEMENT N° 006580, PORTE N°6580, 2° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : URGENT FUITE COMPTEUR D'EAU EN CONTINUE

Donneur d'ordre : M. T CERMELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 03/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : FUITE APRES COMPTEUR SUR CLAPET ANTI POLLUTION
FOURNITURE ET POSE CLAPET ANTI-POLLUTION
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 04/09/25 a 11H10 M. T CERMELLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	PBL042-Rempl.joints/clapet s/rob.	1	50,00		50,00
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00		100,00
TOTAL H.T.					150,00
T.V.A. a 10,00%					15,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>165,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.